



Mariage

Ezkontza

entre

et

Mariage devant être célébré en Mairie d'ITXASSOU
le.....à.....h.....

(l'heure est arrêtée par l'Officier de l'Etat Civil, après consultation du planning et entente avec les parties)

Dépôt du dossier dûment complété, en mairie sur rendez-vous au 05 59 29 75 36 au plus tard 1 mois avant la célébration, accompagné de la totalité des pièces listées ci-après, en original.

La présence des deux futurs(es) époux(ses) est obligatoire lors du dépôt du dossier.

Audition préalable des futurs époux : elle est obligatoire mais peut, à titre dérogatoire, ne pas avoir lieu, en cas d'impossibilité ou si elle n'apparaît pas nécessaire à l'Officier d'Etat Civil. Celui-ci peut demander la présence d'un traducteur ou d'un interprète, si l'un des futurs époux est sourd, muet ou ne comprend pas la langue française. Si un des futurs époux réside à l'étranger, l'audition peut être effectuée par l'autorité diplomatique ou consulaire territorialement compétente. L'Officier de l'Etat Civil peut également, s'il estime nécessaire, demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux.



- copie intégrale de l'acte de naissance qui devra avoir moins de 3 mois le jour du mariage (s'adresser à la commune du lieu de naissance) ;
 - toutes les personnes de nationalité française nées à l'Étranger ou naturalisées, doivent demander leur acte de naissance au Ministère des Affaires Étrangères - Service Central de l'État Civil - 44941 NANTES Cedex 09 ou sur Internet à l'adresse www.diplomatie.gouv.fr (menu « vivre à l'étranger », rubrique « délivrance d'un acte d'état civil »).
- pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) ;
- justificatif récent de domicile ou de résidence (d'au moins 1 mois d'habitation continue à la date de publication des bans) : *avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, quittance d'assurance du logement, quittance de gaz, d'électricité, de téléphone, titre de propriété.*
 - de plus, si vous souhaitez vous marier dans la commune de domicile de vos parents, joindre un justificatif de domicile récent les concernant.
- pièce d'identité de chaque témoin (carte nationale d'identité, passeport) ;
- si contrat de mariage : certificat délivré par le notaire ;
- si enfant(s) commun(s) : copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants de moins de 3 mois le jour du mariage et livret de famille.

Si vous êtes veuf (veuve) ou divorcé(e) :

- copie intégrale de l'acte de décès du précédent conjoint (de moins de 3 mois)
- copie intégrale de l'acte de mariage portant la mention de divorce de moins de 3 mois (*vérifier que l'acte de naissance comporte la mention de divorce*).

Mariage des étrangers :

- copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois le jour du mariage délivré et légalisé (ou apostillé) par les autorités du lieu de naissance. Cet acte doit être traduit en français par un traducteur assermenté ou être sous la forme d'un acte plurilingue ;
- certificat de coutume délivré par les autorités consulaires françaises dans le pays d'origine (*attestation relative à l'existence, au contenu, à l'interprétation d'une loi étrangère*) ;
- certificat de capacité matrimoniale ou certificat de célibat (*document administratif qui certifie que le futur époux de nationalité étrangère peut se marier en France et atteste de l'absence d'empêchement*) ;
- si domicile à l'étranger, certificat du consulat indiquant si la publication des bans dans le pays du domicile est nécessaire ;
- si divorce à l'étranger, jugement de divorce accompagné du certificat de l'autorité étrangère attestant qu'il est définitif.

A noter : le certificat de coutume et le certificat de capacité matrimoniale ou le certificat de célibat ne sont pas exigés pour les ressortissants espagnols et portugais.

En cas de non-compréhension de la langue française, un interprète assermenté devra être présent lors de la célébration du mariage.



Monsieur Madame (rayer la mention inutile) :



Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation familiale (rayer la mention inutile) :

célibataire veuf(ve) depuis le : divorcé(e) depuis le

Domicilié(e) à

.....depuis le :

Résident à

.....depuis le :

Pièce d'identité présentée :N° :

délivrée le :à :

N° de téléphone :

FILS -FILLE DE (rayer la mention inutile) :

vivant(e) / décédé(e) (rayer la mention inutile)

Profession :

en retraite / en activité (rayer la mention inutile)

Domicilié(e) à :

ET DE :

vivant(e) / décédé(e) (rayer la mention inutile)

Profession :

en retraite / en activité (rayer la mention inutile)

Domicilié(e) à :



Monsieur Madame (rayer la mention inutile) :



Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Situation familiale (rayer la mention inutile) :

célibataire veuf(ve) depuis le : divorcé(e) depuis le

Domicilié(e) à

.....depuis le :

Résident à

.....depuis le :

Pièce d'identité présentée :N° :

délivrée le :à :

N° de téléphone :

FILS -FILLE DE (rayer la mention inutile) :

vivant(e) / décédé(e) (rayer la mention inutile)

Profession :

en retraite / en activité (rayer la mention inutile)

Domicilié(e) à :

ET DE :

vivant(e) / décédé(e) (rayer la mention inutile)

Profession :

en retraite / en activité (rayer la mention inutile)

Domicilié(e) à :



RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS(ES) EPOUX(SES)

- | | | |
|---|-----|-----|
| - Contrat de mariage : <i>(rayer la mention inutile)</i> | OUI | NON |
| - Cérémonie religieuse : <i>(rayer la mention inutile)</i> | OUI | NON |
| - Si non, échange des alliances lors de la cérémonie à la Mairie
<i>(rayer la mention inutile)</i> | OUI | NON |
| - Futur domicile conjugal prévu (adresse complète) : | | |
| | | |

TÉMOINS DU MARIAGE

(1 témoin obligatoire pour chaque époux(se), le 2ème est facultatif)

DU (DE LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) : *(Nom/Prénom)*.....

1/ Nom et Prénoms témoin : **2/** Nom et Prénoms témoin :

.....

Profession : Profession :

Domicile (adresse complète) : Domicile (adresse complète) :

.....

DU (DE LA) FUTUR(E) EPOUX(SE) : *(Nom/Prénom)*.....

1/ Nom et Prénoms témoin : **2/** Nom et Prénoms témoin :

.....

Profession : Profession :

Domicile (adresse complète) : Domicile (adresse complète) :

.....

A noter : les témoins devront être âgés de 18 ans au moins, parents ou autres, sans distinction de sexe. Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs(es) époux(SES) peuvent être témoins du mariage si en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

Leur présence à la célébration est impérative ; en cas d'empêchement et de changement de témoin(s), veuillez prévenir le secrétariat de la mairie le plus rapidement possible.

